

des innovations et des expériences; comme cet ensemble réunit fort heureusement des pays appartenant à la plupart des grandes civilisations, la langue commune y sert naturellement de lieu de rencontre et de communion de ces civilisations; et puisque cet ensemble comprend des peuples situés à des niveaux variés de développement économique et technique, la langue commune doit être aussi un instrument de progrès collectif. Et tout cela, dans la plus large ouverture sur tous les autres ensembles politiques et culturels, organisés ou non, et dans la recherche de la plus étroite collaboration avec les institutions internationales ou régionales à vocation culturelle, scientifique et technique.

Il n'est pas excessif de dire que, dans la décennie 1960 à 1970, les organisations francophones non gouvernementales ont fait la preuve, au moins pour quelques-unes d'entre elles et fût-ce à modeste échelle, que l'usage d'une langue commune peut fonder une coopération authentique et efficace, dans l'égalité, et peut-être une coopération exemplaire. Depuis six ans bientôt, l'Agence de Coopération a entrepris de faire la même démonstration sur le plan intergouvernemental.

Pour clairement marquer l'esprit qui anime la «francophonie» dans ce qu'elle a d'authentique, il n'est rien comme citer un extrait du préambule de la Convention relative à l'Agence de Coopération et un extrait des statuts de l'AUPELF. Pour l'Agence:

Les États parties à la présente Convention, Conscients de la solidarité qui les lie par l'usage de la langue française,

Considérant que la coopération internationale est une aspiration profonde des peuples et qu'elle représente un facteur nécessaire de progrès,

Considérant que la promotion et le rayonnement des cultures nationales constituent une étape nécessaire à la connaissance mutuelle et à l'amitié des peuples,

Considérant qu'une coopération culturelle et technique est d'autant plus féconde qu'elle associe des peuples participant à des civilisations différentes,

Désireux de promouvoir et de diffuser sur un pied d'égalité les cultures des États membres ... etc.

Ce texte faisait écho, à huit ans d'intervalle, au préambule des statuts de l'AUPELF adoptés à Montréal à l'automne de 1961:

Convaincues de la nécessité d'une large coopération internationale pour assurer à la fois le dialogue permanent des cultures et la circulation des hommes, des idées et des expériences entre institutions universitaires situées dans des contextes très divers,

Persuadées que l'usage d'une même langue de grande diffusion appelle naturellement et facilite entre universités de plusieurs pays et de divers continents une étroite collaboration à

des fins d'enrichissement mutuel et de progrès commun,

Constatant enfin que la langue française peut être à cet égard un instrument particulièrement efficace de la coopération universitaire internationale, les universités adhérant à l'AUPELF, etc...

Et l'article premier porte:

Communauté internationale d'institutions universitaires, l'AUPELF a pour objectif essentiel le développement d'une conscience internationale et d'un esprit de coopération au service de la pluralité culturelle et du progrès scientifique.

### Quelques réalisations

Dans l'ordre des faits, la francophonie c'est aujourd'hui un large réseau d'organisations et d'associations soit gouvernementales (l'Agence de Coopération étant la plus importante), soit non gouvernementales ou paragouvernementales, au nombre d'une trentaine dont quatre ou cinq ont réellement une activité et une dimension internationales. C'est ensuite un vaste ensemble de publications périodiques ou non périodiques émanant de ces organisations et touchant les domaines les plus divers de l'activité humaine. C'est encore un ensemble de travaux, de recherches, d'enquêtes et d'inventaires souvent de haut niveau scientifique (le Conseil international de la langue française, l'AUPELF, la Fédération internationale des professeurs de français, le Comité international des historiens et géographes, l'Association internationale des sociologues de langue française, notamment). C'est également un ensemble de congrès, séminaires, colloques et autres réunions chaque année plus nombreuses, qui permettent la circulation des hommes, le développement des contacts et des échanges entre spécialistes, qui favorisent la connaissance mutuelle et la concertation.

C'est enfin une pratique de la coopération qui s'exprime dans de multiples programmes et interventions, en particulier de la part de l'Agence de Coopération: École internationale de Bordeaux, soutien au développement de l'artisanat et du tourisme, échanges de jeunes, aménagement de centres audiovisuels, soutien à l'édition et au jeune cinéma, etc. et, parmi les ONG, de la part principalement de l'AUPELF, dont l'effort est axé principalement sur la «coopération horizontale» entre universités africaines et sur la rencontre des cultures Maghreb-Occident-Afrique noire.

Utile, parfois fort utile, cette action reste modeste encore et fort insuffisante, par rapport aux besoins et aux vastes possibilités de coopération à explorer au sein du monde francophone. Ce n'est pas uniquement question de moyens, de cré-